



Héritage & Partage

Le temps a fait de nous les héritiers de la communauté vicquoise, de son histoire, de son patrimoine. Au XVIIème siècle, elle a su doter l'église paroissiale Saint-Martin d'un orgue pour rythmer les événements festifs et liturgiques. Cet instrument nous a été légué grâce aux bons soins, aux dons et à l'attachement de ses habitants.

En ce XXIème siècle, nous nous devons de préserver, valoriser, transmettre ce précieux témoin de notre longue histoire régionale partagée avec les générations passées et d'écrire leur futur.

Cette transmission, nous la retrouvons dans nos manifestations. Vous êtes nombreux à venir partager le fruit de nos efforts pour que l'église Saint-Martin accueille de belles programmations musicales avec l'accompagnement de l'orgue.

En associant nos efforts avec plusieurs acteurs, divers projets culturels sont en cours de maturation pour animer cette année 2020. Une opportunité est offerte par les facteurs d'orgue de Plaisance du Gers pour entrer dans une grande région culturelle de l'orgue. Organistes et divers publics pourront ainsi redécouvrir et reconnaître toute la richesse et la diversité musicale en Val d'Adour.

Les Membres du Bureau

Renouvellement du partenariat

Fondation d'entreprise Crédit Agricole Pyrénées Gascogne

La Fondation CAPG a réitéré son soutien à l'OCVB en renouvelant la convention de mécénat.

Elle nous ouvre l'accès à certains supports et canaux de communication.

Nouveau Partenariat

Fondation du Patrimoine - Ville Vic-en-Bigorre - OCVB

Sous l'impulsion de l'OCVB, un partenariat a été initié avec les soutiens très actifs de Jean Pierre Hourcade, délégué territorial des Hautes Pyrénées à la Fondation du Patrimoine, et la municipalité de Vic-en-Bigorre très soucieuse de l'intérêt culturel présenté par l'orgue ; patrimoine à préserver.

Une convention de mécénat patrimonial entre la Fondation du Patrimoine, la ville de Vic-en-Bigorre et l'OCVB, a été signée en Septembre 2019 afin de récolter les fonds nécessaires pour le financement des travaux de remise à niveau

de l'orgue de l'église Saint-Martin de Vic-en-Bigorre.

La Fondation du Patrimoine en charge de collecter ces fonds reçoit vos dons. Pour bénéficier de la réduction d'impôts, non négligeable, la Fondation du Patrimoine vous délivrera une attestation au vu de laquelle la déduction fiscale vous sera accordée venant minimiser le coût de votre don. Ainsi, l'Etat contribue, lui aussi, au financement des travaux.

Aidez à financer la sauvegarde de l'orgue par vos dons

➊ à l'association OCVB, par chèque ou espèces, à l'ordre de l' OCVB à adresser au siège de l'association,

➋ à **Fondation du Patrimoine** (bénéficiez d'une réduction fiscale)

▶ par virement internet :

<https://www.fondation-patrimoine.org/61433>

(pour une bonne affectation de votre don, informer l'OCVB)

▶ par chèque à l'ordre de

Fondation du Patrimoine Orgue de l'église Saint-Martin (65) à adresser à :

Fondation du Patrimoine Délégation Occitanie Pyrénées
11 bd des récollets 6 B CS97802 - 31078 Toulouse cédex 4

les avancées

La première des 5 tranches de travaux a été réalisée en décembre dernier par les facteurs d'orgue de Plaisance du Gers.

Dans l'avenir, pour mettre en relief l'orgue, il convient de développer des programmations en adéquation avec les performances de l'instrument. Cette organisation représente un coût financier conséquent.

Bureau
Orgue & Culture à Vic-en-Bigorre

Présidente
Nicole CAUJOLLE

Trésorier
Bernard GRIVEAU

Secrétaire
Chantal CASSOU

Chargé Communication
Jean Claude VAQUIE

Adresse postale :
26 rue de la Marne
65500 Vic-en-Bigorre
Tél : 05 62 96 73 61

Email : orguedevic@gmail.com

Actualités

l'orgue de l'église Saint-Martin
Partenariats



JP Hourcade, C Menet, N Caujolle
signataires de la convention
de mécénat patrimonial

Soutenez notre action